

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 mars 2014

OBJET :

Modifications d'autorisations de programmes

Rapporteur : Mme MERCIER

Délibération n°10

EXPOSE DES MOTIFS

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement, relatifs notamment aux opérations à caractère pluriannuel.

Pour mémoire, l'autorisation de programme (A.P.) est une répartition prévisionnelle, sur plusieurs exercices, de crédits de paiements (C.P.), qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, chaque année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation.

L'équilibre annuel budgétaire s'appréciant en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget, l'autorisation de programme permet donc de mieux cerner les besoins de financement, sur chaque exercice, d'une opération pluriannuelle et d'éviter d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés par l'opération.

Par délibération, en date du 25 mars 2009, amendée le 21 mars 2012, le Conseil Municipal a approuvé la constitution de trois autorisations de programme dédiées, respectivement, à la réhabilitation de l'école de Mouzimpré, à la construction d'une crèche multi-accueil et à la réhabilitation de la salle des fêtes Maringer.

Considérant les réalisations opérées sur l'exercice précédent, la fin des autorisations de programme relatives à la crèche et à la réhabilitation de l'école

de Mouzimpré ainsi que les avenants aux marchés approuvés par le Conseil Municipal, il y a lieu de procéder au réajustement de la dernière autorisation de programme conformément au tableau ci-dessous.

A.P. – Réhabilitation de la salle des fêtes Maringer (op. n° 97)

	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	TOTAL A.P.
Chap. 20 – Etudes et insertions	30.081,48 €	85.877,07 €	148.160,85 €	931,33 €	7.858,80 €	272.909,53 €
Chap. 21 – Immob. corporelles			3.656,82 €			3.656,82 €
Chap. 23 – Travaux		283.379,54 €	1.452.664,86 €	2.675,79 €		1.738.720,19 €
TOTAL C.P.	30.081,48 €	369.256,61 €	1.604.482,53 €	3.607,12 €	7.858,80 €	2.015.286,54 €

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie aux membres du Conseil Municipal, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver la modification de l'autorisation de programme citée plus haut ;
- d'approuver la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessus.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la prise en charge des crédits de paiement de l'année 2014 ont été inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 19 mars 2014.

Extrait conforme

Le Maire,



Jean-Paul MONIN



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT MAX

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2014
tenu sous la présidence de M. Jean-Paul MONIN, Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	25
- Convocation du Conseil Municipal le :	10 mars 2014
- Convocation distribuée le :	10 mars 2014
- Affichage du procès-verbal le :	28 mars 2014

PRESENTS

- MME ANTOINE, M. BREUILLE, MME SIMONNET, M. THOUVENIN, MME SELLIER, M. SAPIRSTEIN, MME MERCIER, M. VOGIN, Adjoint.
- MME CADET, M. FRANIATTE, MME BEGIN, MME WOERTER, MME DEVOUGE, M. LAURENT, M. PERNOSSI, MME BERTHELOT, M. BERNARDE, MME HERTGEN, MME LEDROIT, M. HOuset, MME DION, M. CAUSERO, MME POYDENOT, Conseillers Municipaux.

POUVOIR

- M. BOUNSIR à M. VOGIN

ABSENTS


- M. MALUS
- MELLE DIRAND
- MME MAYAUX
- M. SAUSEY

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME BERTHELOT

Pour extrait,

Le Maire,



Jean-Paul MONIN